

## **LA FORMATION DE PROFESSIONNALISATION À L'EMPLOI D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE (APJA)**

### **PUBLIC :**

Les fonctionnaires stagiaires de catégories C, B et A de la spécialité Sécurité publique.

### **PRÉREQUIS :**

Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription ou au plus tard le début de la formation :

- copie du double agrément Haut-commissaire et procureur ou copie du courrier de demande à la subdivision administrative des IDV et ISLV ;
- certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'aptitude à la pratique sportive hebdomadaire ;
- avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.

**DURÉE : 80 jours**

**Code : E1002**

### **OBJECTIFS :**

- Maîtriser l'environnement professionnel de la police municipale,
- Faire cesser et/ou relever une infraction et en rendre compte ;
- Accueillir, orienter, renseigner, porter assistance aux différents publics ;
- Maîtriser la rédaction des écrits professionnels et la procédure de transmission ;
- Maîtriser son comportement pour gérer différentes situations professionnelles ;
- Mettre en oeuvre les techniques de police de proximité.

### **CONTENU :**

- L'environnement professionnel de la police municipale ;
- Les écrits professionnels de la police municipale ;
- L'initiation aux gestes techniques professionnels d'intervention ;
- Les gestes de premiers secours ;
- Les stages pratiques d'observation et d'application.

<b>Code</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date limite de candidature</b>
E1002009	Du Mercredi 10 Mars au Mercredi 16 Juin 2021	Tahiti	05/02/2021

# LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE ENCADRANT UNE EQUIPE

**PUBLIC :**

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels, encadrant une équipe ou une brigade.

**DURÉE : 5 jours****Code :** E7002**OBJECTIFS :**

- Intégrer dans sa pratique d'encadrant les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- Exercer les fonctions de l'agent en position d'encadrement dans le respect des règles de déontologie.

**CONTENU :**

- L'actualité professionnelle ;
- Le management du chef d'équipe ;
- Les gestes techniques professionnels d'intervention ;
- L'accueil et la communication ;
- La fonction publique communale pour la spécialité sécurité publique ;
- Les écrits professionnels.

**INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :**

La formation continue obligatoire dans la spécialité sécurité publique s'effectue tout au long de la carrière à raison de 5 jours par période de 2 ans.

Priorité d'accès aux fonctionnaires. Ouvert aux agents non titulaires selon disponibilité.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E7002012	Du Lundi 26 au Vendredi 30 Avril 2021	Tahiti	15/02/2021
E7002013	Du Lundi 20 au Vendredi 24 Septembre 2021	Tahiti	27/08/2021

# LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

**PUBLIC :**

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels.

**DURÉE : 5 jours****Code : E7003****OBJECTIFS :**

- Intégrer dans sa pratique professionnelle les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- Utiliser les procédures applicables aux agents de police municipale ;
- Appliquer les principes inhérents à la déontologie des agents de police municipale pour développer des attitudes professionnelles efficaces.

**CONTENU :**

- L'actualité professionnelle ;
- Les droits et obligations de l'agent de police municipale ;
- Les gestes techniques professionnels d'intervention ;
- L'accueil et la communication ;
- La police de proximité ;
- La Fonction publique communale pour la spécialité sécurité publique ;
- Les écrits professionnels.

**INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :**

La formation continue obligatoire dans la spécialité sécurité publique s'effectue tout au long de la carrière à raison de 5 jours par période de 2 ans.

Priorité d'accès aux fonctionnaires. Ouvert aux agents non titulaires selon disponibilité.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E7003012	Du Lundi 16 au Vendredi 20 Août 2021	Tahiti	16/07/2021
E7003013	Du Lundi 11 au Vendredi 15 Octobre 2021	Tahiti	10/09/2021

## LA POLICE DU LITTORAL

### PUBLIC :

Les agents et chefs de police municipale, les sapeurs-pompiers, les agents concernés par ce sujet.

Sur certaines sessions, les élus délégués à la sécurité de la ville (inscriptions auprès du SPCPF).

**DURÉE : 3 jours**

**Code : N5001**

### OBJECTIFS :

- Appliquer la réglementation relative à la police du littoral, des ports, de la baignade et du secours en mer ;
- Développer les compétences des agents dont les missions relèvent des pouvoirs de police du maire.

### CONTENU :

- Le domaine public maritime ;
- La protection de l'environnement et les outils mis à disposition ;
- Le statut juridique de ces espaces ;
- Les devoirs et pouvoirs de police du maire ;
- L'organisation et la gestion des activités nautiques ;
- La prévention des risques majeurs ;
- L'organisation et la réglementation du sauvetage en mer ;
- Les acteurs et les partenaires.

### INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

Formation mixte agents/élus.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N5001006	Du Mercredi 01 au Vendredi 03 Septembre 2021	Tahiti	30/07/2021

## LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

**PUBLIC :**

Les chefs et agents de police municipale APJA et opérationnels.

**DURÉE : 3 jours**

**Code :** N5002

**OBJECTIFS :**

- Maîtriser les pouvoirs de police du Maire ;
- Exercer les différents pouvoirs de police.

**CONTENU :**

- Les dispositions relatives aux différents codes ;
- La réglementation en matière de police des étrangers ;
- La police funéraire ;
- La réglementation des foires et marchés ;
- La réglementation en matière de débits de boissons ;
- La salubrité, l'hygiène et la santé publique ;
- Le domaine public et les compétences en matière d'urbanisme ;
- La réglementation en matière de police du littoral ;
- La réglementation en matière de chiens dangereux ;
- Les bruits de chantier, de voisinage, de circulation.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N5002005	Du Lundi 21 au Mercredi 23 Juin 2021	Tahiti	21/05/2021

# LES GESTES TECHNIQUES PROFESSIONNELS D'INTERVENTION (GTPI) POUR LES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

**PUBLIC :**

Les agents de police municipale  
assermentés (APJA) et  
opérationnels.

**DURÉE : 2 jours**

**Code : N3004**

**OBJECTIFS :**

- Maîtriser le cadre légal des interventions de l'agent de police municipale ;
- Utiliser les gestes techniques d'intervention en cohérence avec l'urgence de la situation et en assurant sa sécurité et celle d'autrui ;
- Appliquer les techniques dans le respect de la déontologie.

**CONTENU :**

- Les fondamentaux juridiques ;
- Le cadre légal en matière de légitime défense, les secours, les coups et blessures volontaires ;
- Les techniques de légitime défense ;
- Les positions dans le cadre du contrôle des véhicules ;
- Les techniques de palpation, de menottage ;
- Les interventions à deux agents ou plus, en patrouille portée ou pedestre ;
- Les limites de l'intervention ;
- Les règles de sécurité ;
- Le respect du contrevenant.
- Le signalement et le compte rendu.

**INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :**

Priorité d'accès aux communes n'ayant pas de formateur en GTPI en interne.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N3004007	Du Mercredi 14 au Jeudi 15 Avril 2021	Tahiti	12/03/2021
N3004008	Du Mercredi 11 au Jeudi 12 Août 2021	Tahiti	09/07/2021

## LES INTERVENTIONS DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

### PUBLIC :

Les agents de police municipale  
assermentés (APJA) et  
opérationnels.

**DURÉE : 3 jours**

**Code : N3001**

### OBJECTIFS :

- Maîtriser les différentes compétences en matière de code de la route de Polynésie Française ;
- Procéder au contrôle routier ;
- Relever les infractions au code de la route de Polynésie Française ;
- Maîtriser les gestes de régulation routière ;
- Adapter son comportement et ses attitudes aux situations rencontrées.

### CONTENU :

- Les évolutions du code de la route de Polynésie Française ;
- Les compétences de l'agent de police municipale en matière de code de la route de Polynésie Française ;
- Les différentes infractions et leur qualification ;
- Le contrôle des véhicules et des documents nécessaires à la conduite ;
- Le dépistage de l'alcoolémie et des drogues ;
- Le contrôle de la vitesse ;
- L'interpellation, le contrôle et la remise en circulation ;
- Les écrits ;
- Les relations avec l'OPJ.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N3001010	Du Lundi 23 au Mercredi 25 Août 2021	Tahiti	23/07/2021

## LA POLICE DE PROXIMITÉ : L'ÎLOTAGE

### PUBLIC :

Les chefs de service de police municipale, les agents de police municipale APJA et ayant l'aptitude physique

**DURÉE : 2 jours**

**Code : N3007**

### OBJECTIFS :

- Définir la fonction d'une police de proximité et le rôle des agents qui y sont affectés ;
- Repérer les caractéristiques de fonctionnement d'une police de proximité ;
- Identifier les caractéristiques socio urbaines d'une ville justifiant la pratique d'une police de proximité.

### CONTENU :

- La police de proximité : enjeux, fonction, caractéristiques de fonctionnement, rôle spécifique des agents ;
- La ville, les zones péri-urbaines, la ruralité : histoire, caractéristiques socio urbaines, zone sensible, sectorisation, notion d'espace public, l'habitat social ;
- Conseils locaux de prévention de la délinquance, CLS...

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N3007003	Du Mardi 11 au Mercredi 12 Mai 2021	Tahiti	09/04/2021



## LES COMPÉTENCES DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

### PUBLIC :

Les chefs de police municipale ou leur adjoint, le cas échéant, les agents de police municipale assermentés (APJA).

**DURÉE : 3 jours**

**Code : N2001**

### OBJECTIFS :

- Connaître la réglementation relative à la protection de l'environnement. ;
- Reprérer les infractions en matière de biosécurité et de menaces pour la biodiversité par des espèces nuisibles et envahissantes ;
- Relever ces infractions.

### CONTENU :

- La biosécurité ;
- Les menaces pour la biodiversité ;
- Les espèces protégées ;
- Les déchets et leur gestion ;
- Les activités impactant l'environnement ;
- Le relevé d'infraction aux règles phytosanitaires ;
- Le relevé d'infraction au code de l'environnement.

### INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

Priorité d'accès aux agents des îles définies par la DIREN : les archipels des Australes, des Iles sous le vent, des Gambier et des Marquises, de Moorea, Anaa, Makatea et Niau.

Ouvert aux agents des autres îles selon disponibilité.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N2001005	Du Lundi 05 au Mercredi 07 Juillet 2021	Tahiti	04/06/2021

## L'INTERVENTION DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE SUR CHIENS DANGEREUX, ERRANTS OU MORDEURS

**PUBLIC :**

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels.

**DURÉE : 2 jours**

**Code : N2002**

**OBJECTIFS :**

- Faire appliquer la législation des chiens dits " dangereux " ;
- Mettre en oeuvre les procédures sur chiens errants ou mordeurs ;
- Capturer un chien en toute sécurité.

**CONTENU :**

- La législation en vigueur ;
- Les responsabilités ;
- Identification et reconnaissance des catégories de chiens ;
- Gestion administrative ;
- Les procédures sur chiens errants ou mordeurs ;
- Initiation aux techniques de capture sécurisées.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N2002002	Du Mercredi 09 au Jeudi 10 Juin 2021	Tahiti	07/05/2021
N2002003	Du Mercredi 15 au Jeudi 16 Septembre 2021	Tahiti	13/08/2021

# LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉCRIT : AMÉLIORER SES ÉCRITS PROFESSIONNELS

**PUBLIC :**

Les agents de police municipale APJA souhaitant réactiver leurs connaissances. Les agents de police municipale en attente de la prochaine "Formation initiale des agents de police municipale (APJA)".

**DURÉE : 2 jours****Code : N1002****OBJECTIFS :**

- Savoir identifier les enjeux de l'écrit dans un service de police municipale ;
- Développer ses capacités à produire des écrits de qualité ;
- Savoir identifier les types d'écrits et les structurer ;
- Apprendre à rédiger des écrits professionnels pertinents assurant le bon déroulement de la procédure pénale.

**CONTENU :**

- Les méthodes de production d'écrits professionnels ;
- Les types d'écrits et le rôle des écrits en police municipale ;
- La structuration des écrits selon les types d'écrits, les destinataires... ;
- Les techniques d'amélioration de ses écrits ;
- La contestation des écrits ;
- Les causes de nullité des écrits : le contenu et le formulisme des écrits
- La forme des écrits et le fond.

**INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :**

Venir à la formation avec ses exemples d'écrits.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N1002008	Du Mardi 23 au Mercredi 24 Mars 2021	Tahiti	19/02/2021
N1002009	Du Mardi 20 au Mercredi 21 Juillet 2021	Tahiti	25/06/2021